

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 064-216400069-20260513-202613051-DE

S<sup>2</sup>LO

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/05/2026

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

### Date de convocation

28/04/2026

### Date d'affichage

28/04/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

### Etaient présents :

Mme AICAGUER Solange, M. APIOU Michel, M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme BONNEMAZOU Aude, Mme CLAVERANNE Sandrine, M. COLLET Denis, Mme LANNEGRAND Clémentine, M. MOULIA François, Mme ROCHET Michèle

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

### **2026-1305-1 ECOLE : Organisation du temps scolaire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, sur l'école, l'Organisation du Temps Scolaire (OTS) se fait sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30).

Le Maire explique qu'il convient d'effectuer une demande de reconduction de l'OTS actuel sur 4 jours sans changement d'horaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE l'OTS au sein de l'école d'Accous telle que précisée ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 084-216400069-20260513-202613052-DE

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/05/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
28/04/2026

Date d'affichage  
28/04/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

### Etaient présents :

Mme AICAGUER Solange, M. APIOU Michel, M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme BONNEMAZOU Aude, Mme CLAVERANNE Sandrine, M. COLLET Denis, Mme LANNEGRAND Clémentine, M. MOULIA François, Mme ROCHET Michèle

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

## 2026-1305-2 : EAU Tarifs

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2023, l'eau et l'assainissement ont été facturés comme suit :

40.00 € H.T. pour le "terme fixe eau", tva 5.5%

26.00 € H.T. pour le "terme fixe assainissement", tva 10%

0.60 € H.T. le m3 pour la "consommation eau", tva 5.5%

0.50 € H.T. le m3 pour la "consommation assainissement", tva 10%

Il rappelle également les redevances de l'Agence de l'eau :

0.32 € H.T. le m3 pour la "redevance sur la consommation d'eau potable"

0.07 € H.T. le m3 pour la contre-valeur de la "red. perf. des réseaux d'eau potable"

0.105 € H.T. le m3 pour la contre-valeur de la "red. perf. syst. assainissement collectif"

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**PROPOSE** les tarifs suivants pour l'année 2026 :

40.00 H.T. pour le "terme fixe eau", tva 5.5%

27.00 H.T. pour le "terme fixe assainissement", tva 10%

0.70 H.T. le m3 pour la "consommation eau", tva 5.5%

0.68 H.T. le m3 pour la "consommation assainissement", tva 10%

**VOTE** : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,

MAIRIE D ACCOUS  
Place de la Mairie - 64490 ACCOUS  
Tél : 05 59 34 71 10 - Mail : mairie@accous.fr



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 064-216400069-20260513-202613053-DE

S<sup>2</sup>LO

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/05/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

28/04/2026

Date d'affichage

28/04/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

### Etaient présents :

Mme AICAGUER Solange, M. APIOU Michel, M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme BONNEMAZOU Aude, Mme CLAVERANNE Sandrine, M. COLLET Denis, Mme LANNEGRAND Clémentine, M. MOULIA François, Mme ROCHET Michèle

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

## 2026-1305-3 : BOIS Tarifs

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2025-0602-1 en date du 06/02/2025 fixant le prix du m<sup>3</sup> de bois d'affouage pour l'année 2025 à :

- 56.50 € pour les habitants du bourg et de Jouers,
- 53.50 € pour les habitants du plateau de Lhers.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DECIDE de fixer le prix du m<sup>3</sup> de bois d'affouage pour l'année 2026 à :

- 57 € pour les habitants du bourg et de Jouers,
- 54 € pour les habitants du plateau de Lhers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,



# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/05/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

28/04/2026

Date d'affichage

28/04/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

### Etaient présents :

Mme AICAGUER Solange, M. APIOU Michel, M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme BONNEMAZOU Aude, Mme CLAVERANNE Sandrine, M. COLLET Denis, Mme LANNEGRAND Clémentine, M. MOULIA François, Mme ROCHET Michèle

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

## 2026-1305-4 : BACADES Tarifs

Le Maire rappelle la délibération n°202403045 fixant les tarifs pour les bacades 2024

CATEGORIE	Tarifs depuis 2024
OVIN COMMUNAL	1.90
OVIN EXTERIEUR	3.00
BOVIN COMMUNAL	20.00
BOVIN EXTERIEUR	30.00
EQUIN COMMUNAL	20.00
EQUIN EXTERIEUR	38.00
FRAIS DE PATRE	16.00

Il propose de ne pas modifier ces tarifs.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**ACCEPTE** de ne pas modifier les tarifs des bacades.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ACCOUS

Le Maire,



# DELIBERATI CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/05/2026

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation

28/04/2026

Date d'affichage

28/04/2026

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..

et publication du :

..J..

L'an deux mille vingt-six, le treize mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRAUD Dany.

### Etaient présents :

Mme AICAGUER Solange, M. APIOU Michel, M. ASSERQUET André, M. BARRAUD Dany, M. BERGEZ Eric, Mme BONNEMAZOU Aude, Mme CLAVERANNE Sandrine, M. COLLET Denis, Mme LANNEGRAND Clémentine, M. MOULIA François, Mme ROCHET Michèle

### Procuration(s) :

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BERGEZ Eric

## 202613055 : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier le Conseil Municipal avait voté pour l'année 2024 un total de 19 500 € pour les subventions aux associations.

Au vu des demandes reçues à ce jour, il propose à l'Assemblée les montants de subventions pour l'année 2026 suivants :

Nom association	Subventions 2026
Accous d'Ailes	1 000 €
ADMR (aide à la personne)	1 400 €
Bourse des bergers	200 €
Chavabien	900 €
Club 3è age de Bedous	300 €
Comité des Fêtes d'Accous	5 000 €
Fête du fromage Lees	300 €
Foyer Rural Aspois	800 €
FSE Collège	400 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 064-216400069-20260513-202613055-DE



Hand Ball Club	
La main à la patte	300 €
Mont en Aspe Trail	600 €
Ski Club Aspois	400 €
Union Sportive Aspoise	800 €
Vath d'Aspa	700 €
Association Parents d'élèves RPI BEDOUS-ACCOUS	300 €
Théâtre Aspiration	700 €
Association Bouquet Garni	700 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 600 €</b>

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le tableau ci-dessus avec les montants de subventions aux associations pour l'année 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à ACCOUS  
Le Maire,

